

Le conseil d'école s'est déroulé sous la présidence de la Directrice : Mme Amendola. Cette dernière remercie les membres de leur présence.

- **Enseignants** : Mmes Bidaud, Théodore, Dupaquier, Leborgne, Pacquaut. MM. Picard, Michon.

- **Représentants de parents d'élèves** : Mmes Di Noto, Piffaut, Gaudéz.

- **DDEN** : M. Pacquaut (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale).

- **Mairie** : Mme Barraut (1ère Adjointe au Maire en charge de l'administration générale et du lien social).

- **Excusés** : M. Perrin (IEN : Inspecteur de l'Éducation Nationale de Chalon 1), M. Ragot (Maire). Mme Bréchet (enseignante), Mme Keuffer, M. Nicolas (représentants de parents d'élèves).

Secrétaire de séance : Procès-verbal rédigé par Mme Amendola. **Secrétaire adjointe** : Mme Bidaud.

Ordre du jour :

1 - Effectifs / Vue sur prévisions rentrée 2022.

2 - Point sur la situation sanitaire et protocole en vigueur - bilan de la période passée (enseignements / absences).

3 - Retour sur l'utilisation de la plateforme « educartable ».

4 - Actions pédagogiques des classes.

5 - Travaux / aménagements et équipements (retour sur les demandes de l'école spécifiées fin 2021 / état d'avancement du projet de « réhabilitation de l'école »).

6 - Coopérative scolaire.

7 - Crédits de fonctionnement et subventions communales.

8 - Services Périscolaires (Étude).

1- Effectifs / vue sur prévisions rentrée 2022.

→ **Effectifs** : **200 élèves** (contre 197 l'année dernière à la même date).

CP : **36** CP : 24 élèves → Mme Amendola / Mme Garnier (décharge de Direction)

CE1 : **46** CP-CE1 : 24 élèves (12 + 12) → Mme Théodore

CE1 : 26 élèves → M. Michon

CE2 : **32** CE1-CE2 : 24 élèves (8 + 16) → Mme Pacquaut

CM1 : **40** CE2-CM1 : 24 élèves (16 + 8) → Mme Dupaquier / arrivée de Mme Leborgne (déplacement de Mme Guérin par l'Administration en lien avec l'absence prolongée de Mme Bouton).

CM1 : 26 élèves → M. Picard

CM2 : **46** CM1-CM2 : 24 élèves (6 + 18) → Mme Bidaud

CM2 : 28 élèves → Mme Bréchet

→ **Rentrée 2022** : Départ : 46 élèves de CM2.

Arrivée : 31 élèves de GS de l'école maternelle L. Czyz sont prévus (ajustement de Mme Sancier).

La prévision actuelle annonce 185 élèves en 2022-2023. Les représentants de parents s'interrogent sur la possibilité d'une fermeture de classe. Mme Amendola précise que cela n'est pas à l'ordre du jour des commissions départementales et ajoute que chaque année, de nouvelles arrivées ont lieu d'avril à août avec souvent peu de départs d'élèves présents sur l'école.

2 - Point sur la situation sanitaire et protocole en vigueur - bilan de la période passée (enseignements / absences).

Les parents d'élèves tiennent à remercier les enseignants et le personnel du pôle périscolaire durant cette gestion complexe de la situation sanitaire, avec notamment un investissement toujours présent pour la mise en place de projets pour leurs enfants .

La période passée (du 3 janvier au 11 février) a été particulièrement « éprouvante », avec beaucoup d'informations à transmettre aux familles, celles-ci étant perdues dans les différents changements de protocoles. 85 cas « covid + » chez les élèves et personnels ont été portés à notre connaissance.

Concernant les absences des enseignants sur cette période en lien ou non avec la « covid », aucune n'a pu bénéficier d'un accueil en classe avec présence d'un(e) remplaçant(e). Les parents comme les enseignants déplorent ce manque. L'équipe a eu conscience de la difficulté pour les parents concernant la garde de leur(s) enfant(s) et les remercie.

(**Pour rappel** : lorsqu'un enseignant est absent pour « arrêt maladie » et non remplacé, il n'a pas à transmettre du travail aux parents, pour ses élèves).

Concernant les solutions proposées pour pallier aux absences (enseignants et élèves), aux retards des élèves dans les apprentissages évoqués par les parents : la reprise de l'APC aura lieu à partir du mois de mars, des aménagements lors des absences conséquentes dans les classes, et des adaptations/aides apportées en classe ont déjà eu lieu au moment de la récupération des classes entières. Les évaluations et livrets ont également dû être adaptés.

Il est également important qu'un suivi régulier se mette en place à la maison, les enseignants prennent le temps de transmettre du travail et parfois en ayant la classe a géré, et nous n'avons pas toujours eu de retour. A présent sans information et sans demande du travail, celui-ci ne sera pas fourni, il est important que tout le monde s'engage pour la réussite des élèves.

Pour rappel : l'école doit être informée dès la première heure de l'absence d'un élève (educartable, ou par téléphone (répondeur présent : 03-85-44-32-31)). L'école doit également en connaître le motif par un justificatif écrit (cf. coupons dans le cahier de liaison).

3 - Retour sur l'utilisation de la plateforme « educartable ».

« Educartable » reste une plate-forme très pratique pour communiquer avec les familles, notamment lors de la période complexe passée, où il a fallu parfois prévenir au dernier moment que l'accueil en classe n'aurait pas lieu le lendemain.

Elle est un moyen de communication intéressant entre l'école et les familles.

Cependant, suite à des « abus », il semble nécessaire de rappeler les règles de fonctionnement. La plateforme doit conserver un mode de communication identique au cahier de liaison, à savoir les informations importantes. On constate de plus en plus l'arrivée de messages qui n'aurait pas eu lieu sur le cahier de liaison « traditionnel », du type : « mon enfant arrive seul à l'école ce matin, pouvez-vous me confirmer qu'il est bien présent ? » ; ou alors l'utilisation abusive de l'outil « messages / commentaires » pour juger le travail et l'appréciation d'un enseignant, en s'emportant et en manquant de respect par rapport à notre fonctionnement.

(Le corps enseignant regrette d'ailleurs la baisse de confiance accordée par les parents qui ne cesse d'augmenter ces dernières années, ils ont l'impression d'être de moins en moins respectés, et de devoir régulièrement se justifier).

La Directrice se réserve la possibilité de la suspension d'un accès parent en cas de non-respect du règlement intérieur, remettant en cause la posture et l'intégrité de l'enseignant.

Les représentants de parents demandent que l'utilisation soit bien explicitée lors des réunions de rentrée. Ils précisent ne pas avoir de retour particulier depuis le dernier conseil, les parents ayant semble-t-il, pris pour la plupart l'habitude de fonctionner ainsi et soulignent une initiative préparatoire à l'entrée au collège avec « pronote ».

4 - Actions pédagogiques des classes :

- Rencontre USEP HTS Hockey pour les classes de CP-CE1 et CE1 (24/11).
- Participation de toutes les classes de l'école pour la course « Téléthon » Parc Oppenheim (03/12).
- Chants de Noël en français et anglais proposés par les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 à la Halle Ronde de Givry pour la Fête des Lumières (08/12)
- Spectacle de Noël : Maxime l'Explorateur, Salle des fêtes, Givry : CP,CP/CE1,CE1, CE1/CE2 (16/12), offert par la municipalité.
- Sortie Cinéma (film d'animation: "la vie de château") à l'Espace des Arts, Chalon : CP, CP/CE1, CE1 et CE1/CE2 (17/12).
- Évaluations nationales pour les CP de mi-janvier, repoussées à début/mi-mars.
- Visite médicale annuelle par l'infirmière scolaire Mme Cellier, pour les élèves de CE2. A différencier des autres visites médicales en cours d'année faites par le médecin scolaire (Mme Gabet), qui ont lieu en général suite à un questionnement de l'enseignant de la classe, pour d'éventuels aménagements à mettre en place ou pour formuler / appuyer une demande de rendez-vous auprès d'un spécialiste (orthophoniste, ophtalmologue, orthoptiste, ergothérapeute, psychologue...): 1^{ère} visite du médecin scolaire le 28/01.
- Bibliothèque : sortie de toutes les classes de l'école au 2^{ème} trimestre. L'école regrette le non accueil des classes au 3^{ème} trimestre, en raison de la mise en place d'autres projets par la commune.
- Projet Sciences : Enquête sur la planète (déchets) interventions Grand Chalon (9 décembre,18 janvier, 1^{er} mars) CP-CE1 avec une rencontre prévue le 17 mai.
- Fin du projet relaxation « Peace » avec Mme Guérin, pour 6 classes de l'école et présentation d'une séance aux deux classes non présentes dans le projet : CM1 et CM2.
- Cycle basket avec intervenant : classes CE2-CM1, CM1, CM1-CM2, CM2.

- Intervenant Rugby (à partir du 28/02) pour la période 4 : classes de CP, CE2-CM1 (lundi), CE1, CE1-CE2, CM1-CM2 (vendredi).
- Poursuite du projet "la bateria" en partenariat avec le Grand Chalon (intervenant du Conservatoire : Cyril Bonnier) : CP, CP-CE1, CE1-CE2, CM1-CM2, CM2.
- Projet théâtre pour la classe de CM2 avec intervenant rémunéré.
- Projet musique "Autour du monde des chansons de Gérard Dalton" en partenariat avec le Conservatoire de Chalon (intervenante du conservatoire : Dorothée Rudant) : CE1.
- Lancement du Projet Lecture "Les Incorruptibles" en partenariat avec la Bibliothèque Municipale : CE1 et lancement du projet 1,2,3 albums pour les classes de CE2-CM1, CM1 et CM1-CM2.
- Participation au concours « jardins fleuris » (bulbskids) : classe de CP.
- Cycles « natation » suspendus en raison des mesures sanitaires. (Si proposition de cycles pour la fin d'année scolaire : choix du conseil des maîtres de donner la priorité aux petites classes).
- Certains parents souhaiteraient connaître les actions de prévention/sensibilisation menées durant cette année scolaire concernant : le harcèlement scolaire, l'usage des écrans, l'alimentation, le respect de l'environnement et la citoyenneté.

Cette remarque a déjà eu lieu, les enseignants évoquent certaines actions aux parents, ils ne peuvent pas tout détailler au vu des programmes scolaires conséquents. Ces thèmes sont abordés en fonction de l'âge des élèves, durant l'année (en rapport avec la formation de la personne et du citoyen). D'autres thèmes comme la différence, le respect d'autrui, l'égalité hommes/femmes, les différents types de familles, la maladie, la guerre, l'apprentissage aux premiers secours, la sécurité routière... ne sont pas des thèmes qui ressortent ces dernières années et sont pourtant abordés durant l'année ou lors de la scolarité de l'enfant. Souvent, l'école utilise l'actualité pour mettre en place de courts débats. Les parents devraient également le permettre au sein de leur structure, afin d'aider l'enfant à analyser de manière contrôlée le monde qui l'entoure et lui permettre de se construire en tant qu'individu. Une programmation d'école pourra tout de même être abordée pour clarifier les notions par année.

Il serait intéressant également de moduler l'utilisation de ces mots « harcèlement scolaire », très en vogue, il ne faut pas le négliger car il peut exister cependant quelques remarques sur un enfant de la part de ses pairs ne peuvent pas se réduire trop hâtivement à cette interprétation.

5 - Travaux /aménagements et équipements (retour sur les demandes de l'école spécifiées fin 2021 / état d'avancement du projet de « réhabilitation de l'école »).

- Mme Amendola remercie les services municipaux intervenant régulièrement à l'école pour de petits travaux et Mme Rémiré pour sa gestion.
- La situation sanitaire a été très compliquée la période précédente, l'école déplore que la désinfection sur le temps méridien n'ait pas pu être maintenue, comme le prévoyait le protocole sanitaire.
- Le conseil des maîtres a transmis comme chaque année, une demande de travaux et d'aménagements souhaités pour 2022 (rideaux pour les salles, changement de certains vidéoprojecteurs « vieillissants » dans des classes, 2 tableaux blancs tryptiques, plateforme internet pour les échanges entre la Directrice et les Services Techniques concernant les demandes en précisant l'état d'avancement). Mme Barraut précise que la plateforme pourra éventuellement se mettre en place en lien avec l'arrivée d'un nouveau Directeur des Services Techniques : M. Gaudry. Suite au chiffrage des demandes par la mairie, le conseil des maîtres soumettra les priorités. Mme Barraut précise que des achats (tableaux, vidéo projecteurs...) peuvent être envisagés et être conservés après la réhabilitation de l'école.
- La Directrice, représentante du conseil des maîtres, a présenté un projet de réhabilitation de l'école le mardi 15 novembre à des élus suite à leur demande et souhaiterait connaître l'état d'avancement du dossier.

Mme Barraut précise que le projet final et budgétaire devrait être dévoilé fin mars 2022 par la société ASPL. La structure de l'école devrait être conservée, avec une extension comprenant l'aile droite « café in »... Lorsque le projet sera dévoilé, une concertation aura lieu afin de répondre au mieux aux attentes des enseignants et d'envisager les dispositions à prendre pendant la durée des travaux (mis en place en janvier 2023).

- L'école remercie la municipalité du retrait des bancs fissurés sur la pelouse au fond de la cour. Les parents quant à eux, évoquent la création d'un "banc de l'amitié" dans la cour de l'école (un banc peint avec de jolies couleurs) où des enfants tristes ou isolés pourraient aller s'asseoir pour que d'autres

enfants aillent discuter avec eux, leur tenir compagnie (dans le but d'améliorer le bien-être et lutter contre le harcèlement) : idée qui sera étudiée par l'équipe enseignante en conseil des maîtres, en lien avec la municipalité.

D'autres choses ont été demandées dans la cour par l'équipe enseignante : embellissement préau, mise en place de tableaux à craies pour dessiner, bancs avec espace de lecture autour d'arbres ...

La commune spécifiait ne pas vouloir engager de frais trop importants, tant que rien n'était défini au niveau de la réhabilitation de l'école.

6 - Coopérative scolaire : Au 03/03/2022 : Affiliation (OCCE : Office Central de la Coopération à l'Ecole)

Crédit Agricole.....	11951,01 euros
Caisse.....	242,66 euros
Total.....	12 193,67 euros

Solde actuel : 4946,06 euros reliquat des dons des P'tits Givrotins sur la coopérative scolaire / 7247,61 euros (dont 1708,81 sur le fond commun et 5538,80 après cotisations des familles sur le compte des 8 classes).

Quelques éléments : 1095 euros de bénéfices de photos individuelles / coût du projet relaxation 1650 euros pour 6 classes / paiement de Bus et billets pour des sorties à l'espace des arts 6 classes : 539 euros / paiement d'un Bus pour la sortie USEP 2 classes : 124 euros, et d'autres petites dépenses par classe en lien avec de petits projets en cours.

7 - Crédits de fonctionnement et subventions communales.

La Directrice reste dans l'attente de la décision du futur conseil municipal pour la confirmation de l'attribution des subventions « sorties scolaires » et des crédits de fonctionnement pour l'année 2022. Mme Barraut précise qu'il a lieu ce soir après le conseil d'école, et que les sommes devraient être conservées à l'identique.

(L'enveloppe prévisionnelle concernant la prise en charge du transport des cycles « natation, décidée par la commune, n'a pas été utilisée, en raison de l'annulation de l'activité).

(L'école comprend, mais déplore un passage de commandes plus contraignant qu'avant pour les crédits de fonctionnement, alors que les comptes de l'école ont toujours été tenus correctement depuis 2013, sans dépassement du budget alloué).

8 - Services Périscolaires : Étude.

A la fin de l'étude, les enfants sont-ils autorisés à rentrer seuls chez eux ? Non, Mme Barraut précise un changement de modalités suite à un incident de début d'année. A présent, les enfants sont tous transférés en garderie après l'étude et ne peuvent pas rentrer seuls. Si les parents sont présents, ils doivent absolument attendre que l'enfant se soit signalé en garderie avant de le récupérer.

⇒ **Date du prochain et dernier conseil d'école de l'année scolaire** : Jeudi 2 juin à 18h15 (questions reçues au plus tard le jeudi 12 mai).

En cette fin de conseil, les représentants de parents d'élèves souhaitent préciser que les remarques et questions de ce conseil n°2 se comptent sur une dizaine de retours (sur 160 familles), ils ne peuvent donc pas être considérés comme révélateurs d'un consensus.

La séance est levée vers 19h20. Le compte rendu sera affiché au panneau d'affichage, transmis par educartable, mis en ligne sur le blog de l'école (<http://ecolelucieaubrac-givry71.eklablog.com/>), via l'onglet « Conseils d'Ecole ». Il pourra également être consulté à l'école et sera envoyé aux représentants de parents d'élèves.

Secrétaire adjointe : Mme Bidaud.

La Directrice, Mme AMENDOLA.